L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
MERCREDI, 6 FÉVRIER 1889.

PETITES ANNONCES.

PERDU, égaré ou volé—Vers le 1er de ce mois un billet hypothécaire souscrit par John Roulet à son propre ordre et endossé par lui, daté le 22 mai 1886 et payable trois ans après date, pour la somme de $414 44 portant intérêt au taux de six pour cent par an de la date de souscription jusqu'à parfait paiement : paraphé "ne varietur" par Charles Rolle, notaire. Le public est prévenu de ne pas négocier le dit billet, attendu que le paiement en a été arrêté.
5 février—3f en 30 NUMA LANDRY.

DEMANDES.

ON demande—Un garçon de service (valet). S'adresser No 111, rue du Canal.
5 fév—1f.

ON demande—Une jeune femme, bien recommandée, pour faire la cuisine pour une petite famille de trois personnes, et qui devra se rendre utile à la maison. L'endroit est à trois milles de la ville. Bonne maison et bon salaire. S'adresser à GROCER, bureau de l'Abeille.
6fév—6f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de maladie et départ se retirer de affaire, un magasin de mercerie et pension. S'adresser à la lettre "B," bureau du journal. 31 janv—1sem

PEERLESS DYES Les meilleures. Chez Droguistes.

Succession de William Selferth et femme.

ATTENDU QUE MME PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Meta Selferth, Johanna Selferth et William Selferth, a été adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant aux dits mineurs et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trois jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVERGNE, Député Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

ATTRAIT SANS PRÉCÉDENT!
PLUS D'UN MILLION DISTRIBUÉ.
L. S. L. A.
Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane
Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement du tremblement public.
La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvellée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.
Les grands tirages extraordinaires qui ont lieu semi-mensuellement, Février et Décembre et les grands tirages à numéros simples qui ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, sous la surveillance de l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.
Nous déclarons, par les présentes, que nos présidents et les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous donnent l'assurance, cet lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ces annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.
Grand Tirage Mensuel,
A L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 FEVRIER 1889
$300,000 LOT:
$100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.
LISTE DES LOTS!
1 Lot de...$300,000, soit $300,000
1 Lot de... 100,000..... 100,000
1 Lot de... 50,000..... 50,000
1 Lot de... 25,000..... 25,000
2 Lots de... 10,000..... 20,000
5 Lots de... 5,000..... 25,000
25 Lots de... 1,000..... 25,000
100 Lots de... 500..... 50,000
200 Lots de... 300..... 60,000
500 Lots de... 200..... 100,000
PRIX D'APPROXIMATION:
100 Lots de..$500, soit..... $50,000
100 Lots de...$300, ... 30,000
100 Lots de...$200, ... 20,000
PRIX TERMINAUX.
999 Lots de $100, soit..... $99,900
999 Lots de $100, ... 99,900
3,134 Lots se montant à....$1,054,800
NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots ni leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.
Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la Signature lisible. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.
Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Remise courante par l'Express (à nos frais). S'adresser à
M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
Adresse des lettres enregistrées à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.
Rappelez-vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à ce grand tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.
RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots de $300 et au-dessus est FAIT PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président et le caissier de chacune des dites banques, ainsi que par le président et le caissier de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous donnent l'assurance, cet lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ces annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.
G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Thos. McCormick.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 7333—Division K. —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte final présenté par Frank J. Lewis, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30janv—30—fév3 8

Succession de George W. Charlton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No. 25,918.—Division C.—Attendu que Mary E. Charlton a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir lettres d'administration dans la succession de feu George W. Charlton, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
30janv—30 fév3 8

Succession de Luigi Izzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,862—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en est) pour lesquelles le compte présenté par Christy Connell exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour. E. A. LUMINAIS, Greffier.
31janv—31—5 fév

Succession de Frederick V. Clerc.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 25,844.—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clerc, soit et étant accepte par la cour pour la bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Canal, le LUNDI, 11e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit petit obnaire, afin de nommer un syndic et toutes autres choses qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et aussi bien que contre les biens de dit pétitionaires soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8janv—3f sa 11fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph Cristina vs. ses créanciers.—No 25,891—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionaire Joseph Cristina soit et étant acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné que ses créanciers se réunissent, convoqués et tenus pardevant Ferdinand Hirchner, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur la pétition, concernant cette affaire, faite par l'insolvable pour l'acceptation de la cession de ses biens, nommer un syndic et autres choses qui leur seront présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit insolvable soient suspendues, et que Emma Rosenberg, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de la District pour la paroisse d'Orléans—Wm. A. Jansen vs. ses créanciers.—No 25,918.—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionaire William A. Jansen soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, en cette ville, le VENDREDI, 8me jour de février 1889, à 11 heures A. M., pour prendre en considération ce qui a été fait par le dit pétitionnaire, et, elire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées et que toutes et chacune toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Elle-Orléans, 3 janvier 1889.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8janv—3f sa 8 fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Mardi, le 4me jour de décembre 1888.—Présent, l'Honorable Albert Voorhies, juge—No 25 391.—Sur motion de W. Handlin, avocat de la plaignante, et sur production de preuves justifiant la demande de la plaignante—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut enregistré contre le défendant, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la plaignante, Mme Ella L. Hoyle, contre le défendant, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et ordonnant de propriétés, et tous les frais à la charge du défendant.
(Signé) A. LESSEPS,
29déc—29 jan 15 fév15 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. Vitera vs. ses créanciers—No 25,544.—Division "D"—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Frederick V. Clerc, soit et étant acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant R. H. Downing Esq., notaire en cette ville, No 29 rue du Canal, le LUNDI, 11e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit petit obnaire, afin de nommer un syndic et voter sur toutes autres qui pourront leur être soumises, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionaires soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 7 janvier 1889.
Signé N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député-Greffier.
8janv—3f sa 11fév.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Joseph H. Wilmuth vs. ses créanciers—No 25,881—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionaire Joseph H. Wilmuth soit et, par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion, des créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Pérot, notaire en cette ville, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le jeudi, 14me jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Emma Rosenberg, D. Craig, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
[Signé] THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
11jan—3f au 14 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. A. Jansen vs. ses créanciers.—No 25,918.—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés du pétitionaire William A. Jansen soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Amédée Ducatel, notaire public, en cette ville, le VENDREDI, 8me jour de février 1889, à 11 heures A. M., pour prendre en considération ce qui a été fait par le dit pétitionnaire, et, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être présentées et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés du pétitionaire soient suspendues; et que Joseph Lombard, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Elle-Orléans, 3 janvier 1889.
[Signé]: ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme:
M. GUIRAUD, Député Greffier.
8janv—3f sa 8 fév.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

F. Louis Fontenet vs Charles Thomassin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,895—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Commerces, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux morceaux ou portions de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet No 291 borné par l'avenue Jourdan, les rues Bourgogne, Dauphine et Deslondes; les dites portions sont contiguës et mesurent comme suit: une des dites portions de terre forme le coin de l'avenue Jourdan et de la rue Bourgogne et mesure treize pieds de face à l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et de face à la rue Bourgogne, et l'autre portion de terre mesure dix-sept pieds de face sur l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes égales et parallèles, donnant ainsi aux deux portions de terre ci-dessus décrites un total de trente pieds de façade sur l'avenue Jourdan sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles; les deux dites portions de terre sont des parties d'un terrain plus grand désigné par le No un sur un plan annexé à un acte de vente fait pardevant G. Le Gardeur Jr, notaire, le 23 mars 1871.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—mars 6 9

ANNONCE JUDICIAIRE.

Katharina Nieumeister vs Jacob Lochner et Apolonia Loga.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 20,868—En vertu d'un alias writ de fieri facias émanant de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt de Jacob Lechner, défendeur, étant la moitié indivise dans un certain terrain de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, et mesurant 25 pieds de front sur 62 pieds de profondeur, et formant l'encoignure des rues Constance et Thalie et numérotés sur ladite ville sous le No 1 en face à la rue Constance sur une profondeur et une façade sur la rue Thalie de cent huit pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6 fév—6 13 20 27—6 9 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un cheval de course de valeur connu comme "Claud Brenan".

Thomas Nugent vs. Bill Henry.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,857—En vertu d'un ordre de vente émanant de l'Honorable Cour adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, au public sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 février 1889, à 11 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Devant la remise et les écuries de vente de Wm. B. Leonard, No 70 rue Baronne—

Le cheval de course bai de valeur appelé "Claud Brenan".

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
6fév—6 11 15 18.

ANNONCE JUDICIAIRE.

John Trisconi vs. Louis H. Lambert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,636—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local Nos 138 et 140 rue Julie; le contenu du dit local connu sous le nom de "Southern Laundry" comprenant une machine et bouilloires, une machine pour cols et à mauchettes une machine pour chemises et fer à repasser pour bandes, tuyaux de machines, tuyaux de lavage, un lot de réservoirs, tuyaux, arbres de couche, courroies, poulies, tuyaux, fers, chaufloirs, pompes, etc., et tout le reste du matériel relatif à la buanderie, conformément à l'inventaire enregistré.

Ainsi, un cheval, un wagon et harnais.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
26 janv—26, 29—5, 9 fév

ANNONCE JUDICIAIRE.

New Orleans Gaslight Company vs Lisette M. Dexter et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 22,803—En vertu d'un writ de fieri facias émanant de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 23 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Les droits, titres et intérêts de Lisette M. Dexter dans un certain procès maintenant en suspens devant la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, portant titre Lisette M. Dexter vs David Bidwell, No 20,846 Division E de dossier de ladite cour; le dit procès fut enlisané le 16 avril 1887, dans lequel le défendeur fitre la seule héritière de feu B. de Bar et comme telle la propriétaire de la propriété ci-après décrite: Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont, connu et désigné comme le Théâtre St-Charles, de la valeur de cent mille piastres, et tous les droits et privilèges lui appartenant, ainsi que toutes les installations, chaises, scénerie, machinerie, appareils, ingénes qui y sont et lui appartenant, situé dans l'îlet borné par Commercial Place, les rues St-Charles, Camp et Poydras, mesurant quatre vingts pieds de face sur la rue St-Charles sur cent soixante-six pieds de profondeur entre lignes parallèles. Dans le dit procès, la dite Mme Lisette Dexter réclame ainsi les revenus de la dite propriété au taux de trois mille piastres par an à partir du 3 mars 1880. Dans le dit procès, le défendeur a déposé une réponse lui donnant légitime à hoirie pro et appelant en garantie le demandeur Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
28 janv—4, 11, 18, 25 fév—2me

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété faisant face au Canal Verret.
Succession de Henry Tuilhand.

Cour Civile de District—Dossier No 25,396.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 2 mars 1889. Il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu's'y trouvent, situées derrière Algier dans le 5ème district, faisant face au Canal Verret et s'étendant jusqu'au Bayou Barataria, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad sur 660 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au canal Verret, 1222 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 670 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4762 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1368 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1766 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Actes de vente pardevant Oct. de Armas, notaire.
29Jan—29 fév2 9 16 23 mars2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de syndic.

Un bon cheval, brûleurs à café, fournaises, grande théière ornementée.

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, Geo. G. Friedrichs, encanteur, Bureau No 176 rue Commune—VENDREDI, 8 février 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux à l'encoignure des rues Ursulines et Dorgenois, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 60 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et, de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ou ses héritiers, et dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hucaud, ou ses héritiers—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Lesdites améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et confortablement distribuée, ayant une façade en "Baltimore pressed bricks" et des appartements convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue comme le No 76 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Laville, beuvre, offrant tout le bien être de la vie privée de ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur, et au placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers en plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantie par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente; 5 pour cent, honoraires d'acte, au cas de poursuites pour forcer la collection du montant de chaque billet. Les acquéreurs devra tenir les améliorations assurées et en trans férer la police au détenteur ou détenteurs des dits billets jusqu'à parfait paiement. Un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'enchère sera requis au moment de l'adjudication. Les taxes dues et exigibles en 1889 seront payées par l'acquéreur en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente pardevant J. G. Legier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16janv—16 17 18 19 26—fév2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Biens immeubles, Actions, Meubles, effets mobiliers, etc.

Succession de Thomas D. Miller.

No 25,153.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en cette ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1889, et rendu dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan, les propriétés de valeur ci-après décrites, à savoir:

1° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y trouvent, y compris la résidence du défunt, située dans le Quatrième District de cette ville, ainsi qu'il est borné par les rues Jackson, Chestnut, Philip et Colisée; la dite portion de terre comprend les lots ou portions de terre comme suit, à savoir:

Premièrement.—La portion de terre mesure 78 pieds 10 pouces de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 172 pieds, à la rue Coliseum de 159 pieds 10 pouces et 2[illegible]8 d'un côté et à la même profondeur sur la ligne parallèle opposée à plus près de la rue Chestnut et mesurant dans le fond 78 pieds 10 pouces, désignée comme lot No 1, sur un plan dressé par Thompson, député voyer de ville, le 5 octobre 1858, et déposé à l'étude d'Edward Barnett, notaire, en cette ville, en date du 28 novembre de la même année, formant une partie de l'îlet No 5 du plan de Delhomme, et 7, 7, 8 et 9 sur un plan dressé par Hedin, voyer, le 28 février 1845 et déposé comme plan No 16 à l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville.

Deuxièmement.—Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qu's'y trouvent, les droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jackson, Philip, Coliseum et Chestnut, lesquels ont chacun la portion de terre premièrement décrite et mesurant 49 pieds de face à la rue Jackson sur une profondeur de 150 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes égales et parallèles et mesurant dans le fond 49 pieds; étant une subdivision d'une et comprenant cette certaine portion de terre désignée par le No 2 sur un plan dressé par W. T. Thompson, voyer, le 8 octobre 1857 et annexé à un acte passé pardevant R. Barnett, notaire, le 28 novembre de la même année.

Troisièmement.—Une autre portion de terre dans le fond de la portion de terre premièrement décrite ci-dessus, ayant 25 pieds de front sur la rue Coliseum de 25 pieds et une profondeur de 78 pieds 10 pouces entre lignes égales et parallèles et mesurant 25 pieds dans le fond; le tout comme il est exhibé par un plan fait par A. G. Blanchard, voyer.

2° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le quatrième district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Coliseum, Jackson, Philip et Chestnut, formant l'encoignure des rues Philip et Coliseum et mesurant 90 pieds de face à la rue Philip sur une profondeur de 134 pieds 10 pouces et 5 lignes et face à la rue Coliseum sur la même profondeur sur la ligne égale et parallèle opposée et mesurant dans le fond 90 pieds, formant une partie du lot No 1 et 2 et une partie du lot No 3 dans les lots Nos. 10 et 13 sur un plan dressé par C. A. Hedin, voyer, en date du 28 février 1845 et déposé comme plan No 16 à l'étude de Joseph R. Beard, alors notaire en cette ville et plus amplement décrite sur un plan ci-dessus dénommé et annexé au dit voyer, en vertu duquel dans les procédures. Les améliorations consistent en un cottage en bois, élevé de terre avec perron au centre, connu par le No 241 rue Philip.

3° La moitié indivise d'un certain lot ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes et dépendances qui y appartiennent; le dit lot ou portion de terre de laquelle le dit défunt en est propriétaire d'une moitié indivise, étant comme suit, c'est à dire:

Quatre certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 170 borné par les rues St-Charles, Commune, Camp et Carondelet, tels des dits lots ou portions de terre sont désignés comme lots K, F et G, sur un plan en date du 30 avril 1878, certifié par L. H. Pilié, voyer, et annexé à un acte de vente de la Banque des Citoyens de la Louisiane à H. et B. Beer par un acte passé pardevant Théodore Dreyfous, notaire, en date du 7 juillet 1881 les dits trois lots F et G se touchent et mesurent comme suit:

Le lot F mesure 20 pieds 11 pouces de face à la rue St-Charles, 20 pieds 10 pouces dans le fond et 78 pieds de profondeur sur chaque côté. Le lot F mesure 20 pieds de face à la rue St-Charles, et 21 pieds 2 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 78 pieds de chaque côté.

Le lot G forme l'encoignure des rues Commune et St-Charles et mesure 28 pieds 10 pouces de face à la rue St-Charles, 23 pieds 10 pouces de largeur dans le fond sur 78 pieds de profondeur; sur la ligne qui le divise du lot F et 78 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Commune. Un autre lot ou portion de terre dans le même îlet, borné par les rues Jackson, Chestnut, Camp et St Charles et Canal, mesurant 22 pieds 6 pouces de face à la rue de la Commune, sur 86 pieds 6 pouces de profondeur et 23 pieds 2 pouces de la ligne sur la ligne du fond.

Les améliorations comprennent une bâtisse en briques de 26 pieds 6 pouces de face à la rue prochée de la rue St-Charles 85 pieds 6 pouces sur l'autre ligne la réale opposée, et 21 pieds 9 pouces de large sur la ligne du fond; ladite bâtisse est décrit comme lot No 5 sur un plan annexé à un acte pardevant Félix Grima, notaire, en date du 4 mai 1855, borné par les lots 1, 2, 3 et 4, de l'autre côté par le lot No 6, et dans le fond par le lot No 7.

Les améliorations sur les lots de terre ci-dessus décrits comprennent les édifices en briques à quatre étages comme comme les Nos 26, 28 et 30 rue St-Charles, et Nos 131 à 139 rue de la Commune, formant large rues sud des rues St-Charles et Commune; ils sont maintenant occupés par les marchands jupulaires H. D. Mebrown, magasin de vêtements et articles de toilette et J. J. Adams, chapelier, à qui ils sont loués à bail, ils seront vendus sujets aux dits baux.

ACTIONS

Une action de l'Association de la Variété une action de la Compagnie de publication du "Times-Democrat"; une action de la Société de l'Opéra, une action de la Bourse au Coton; une action de la Société du Cercle de la Jeunesse; 25 actions de la compagnie dite: Southern Mutual and Land Improvement, de $100 chacune, 50 actions de la Banque de la Louisiane de $100 chacune, 100 actions de la Compagnie des Water Works de la Nouvelle-Orléans.

Et le même jour, à la même heure et au même endroit, il sera vendu en totalité à l'heure et à l'endroit de la vente de la résidence du défunt:

Tous les meubles, effets mobiliers, portraits, argenterie et tout le contenu de la dite demeure du défunt. No 222 rue Jackson, dans le quartier du district de la ville, selon un inventaire enregistré en cette affaire.

Conditions de la vente—Comptant les effets mobiliers, et pour les immeubles, les biens fonds l'intérêt indivis, etc.—sinon que ce dont de la description plus haut.

En tiers en plus comptant de l'option des acquéreurs, le tiers et deux ans de crédit en billets à ordre des acquéreurs, datés du jour de l'adjudication garantis par lien du vendeur, et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées par les acquéreurs à leurs frais et les polices transférées au créancier et bénéficiaires en parties non vantes en communauté, et les billets donnés pour la portion à crédit de la vente ainsi qu'il est dit plus haut, portant intérêt au taux de sept pour cent par an de la date de la vente. Les acquéreurs assumant le paiement de toutes les taxes dues sur les dites propriétés vendues, pour année 1889—et un dépôt de 10 pour cent du montant de leur acquisition comptant au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant JN. B. Trist, notaire, rue de la Commune, 162. 6fév—6, 16, 23—mars 2, 9.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Actions de banques et d'assurances et autres, à l'encan.

Succession de George McCloskey.

No 24,327—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet.—SAMEDI, 9 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d